

BREVET FEDERAL

Au sein de différents groupes de travail des diverses branches concernées, le SFK- ASES- ASEPIB ainsi que l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie /OFFT, ont officiellement mis en place les examens professionnels en vue du brevet fédéral pour les métiers de la beauté.

Objectif

Qualification supérieure pour les professionnels/les de la beauté
Esthétique, maquillage, ongles.

Diplôme

Diplôme/certificat du formateur

Brevet fédéral de la beauté avec option de la discipline choisie :

Brevet fédéral d'esthéticien/ne médicale
Brevet fédéral d'esthéticien/ne bio-vitale
Brevet fédéral de styliste ongulair
Brevet fédéral de visagiste

Contenu

Selon les modules: esthétique- gestion- conseil client- esthétique médicale- esthétique bio vitale- maquillage- stylisme ongulair.

Conditions

Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité /CFC

- 1 Etre titulaire d'un certificat de capacité fédéral (CFC) d'esthéticien/ne et disposer de plus de 2 ans d'expérience dans le domaine professionnel choisi.
- 2 Etre titulaire d'un certificat de capacité fédéral (CFC) et disposer de plus de 3 ans d'expérience dans le domaine professionnel choisi. La candidate obtiendra avec succès les modules de base : Esthétique, gestion et processus de soutien ainsi que conseil au client.

Avoir acquis les certificats de module requis ou disposer des attestations d'équivalence.

Langue d'enseignement : français

Lieu d'enseignement :

Villars-sur-Glâne CH-1752 - rue des Platanes 51-53 / www.asepib.ch

Durée de la formation : variable selon module de 1 à 5 ans

Conditions d'admission:

Avant l'inscription un entretien sera programmé afin de mieux cibler les objectifs et confirmer le besoin de formation selon les différents modules.

être de langue française

être titulaire d'un CFC d'esthéticien/ne + 2 ans d'expérience dans le domaine choisi ou,

être titulaire d'un CFC d'une autre branche ou l'équivalence + 3 ans d'expérience dans le domaine choisi.

Coût :

l'écolage est à la charge de l'élève. Les cantons octroient des subsides de formation pour la qualification supérieure ainsi que la fondation Fonpro du canton VD